

AUDIENCE ÉCRITE

Mise en place d'une prise totale autorisée de
baleines boréales dans la région marine du Nunavik



En date du 13 février 2014, le Conseil de Gestion des Ressources Fauniques de la Région Marine du Nunavik (CGRFRMN) annonce qu'une audience écrite sera tenue afin de considérer la mise en place d'une prise totale autorisée (PTA) pour la baleine boréale (de l'est du Canada et de l'ouest du Groenland) dans la région marine du Nunavik (RMN).

Objectif de l'audience: en décembre 2013, le *Nunavimmi Umajulirijiit Katujjiqatigiinninga Régional* (NUKR) a présenté, au CGRFRMN, une résolution indiquant l'intention de la communauté de Quaqaq à chasser une baleine boréale en 2014.

Le CGRFRMN a établi un contingent de base de deux (2) baleines boréales pour la RMN, ainsi qu'une PTA de une (1) baleine boréale. Quoique le contingent de base demeure en vigueur, la PTA s'appliquait à l'année 2012 seulement. Par conséquent, le CGRFRMN doit établir une nouvelle PTA afin de permettre aux chasseurs du Nunavik de récolter une baleine boréale en 2014. Les baleines chassées dans la RMN parviennent de la population de l'est du Canada et de l'ouest du Groenland et sont aussi récoltées par les chasseurs du Nunavut et du Groenland.

À la suite de cette audience écrite, le CGRFRMN déterminera la PTA de baleines boréales dans la RMN.

À moins que cela n'engendre des problèmes de confidentialité, tous documents pertinents à cette décision seront mis à disposition sur le site Web du CGRFRMN (www.nmrwb.ca); ces documents peuvent aussi être obtenus en joignant le bureau du CGRFRMN (voir les coordonnées ci-dessous)

Soumissions : Le CGRFRMN invite toutes les parties intéressées, y compris les membres du public, à faire parvenir leurs soumissions écrites, et leurs documents à l'appui, concernant la mise en place d'une PTA pour la récolte de baleines boréales dans la RMN, **au plus tard à 17h00, le 21 février 2014.** Les soumissions et documents à l'appui devront obligatoirement être remis en français, anglais et inuktitut (les documents de plus de 10 pages ne requièrent pas de traduction, pourvu qu'ils soient accompagnés d'un résumé détaillé dans ces trois langues); ceci ne s'applique pas aux soumissions déposées par les Inuit (individus) du Nunavik. Les soumissions peuvent être envoyées par courrier électronique, par télécopieur ou par la poste aux coordonnées suivante :

Conseil de Gestion des Ressources Fauniques de la Région Marine du Nunavik

Casier postal 433, Inukjuak (QC) J0M 1M0

Tél.: (819) 254-8667/8694

Télec.: (819) 254-8816

bowhead@nmrwb.ca

Un avis de réception sera transmis pour toutes soumissions électroniques. Veuillez demander une confirmation au CGRFRMN par courriel ou par téléphone qu'une copie complète et lisible de votre envoi par télécopieur a bien été reçue.

Information supplémentaire : Pour obtenir plus d'information sur la tenue de l'audience ou sur les procédures de soumission, pour accéder à d'autres documents pertinents, ou pour en apprendre davantage sur les procédures d'audience écrites du CGRFRMN veuillez contacter le Conseil aux coordonnées susmentionnées.